

TITRE RNCP

«Responsable de projets de formation»

NOTE concernant la validation de l'expérience professionnelle

1. Expérience professionnelle requise

L'expérience professionnelle requise est de deux années. Si cette expérience se situe hors du champ professionnel, elle doit être complétée par un stage de 3 mois dans la spécialité.

Les activités de référence concernent la conception de séances ou d'actions de formation, le montage et la mise en œuvre de projets ou d'actions pédagogiques innovants, la responsabilité d'une équipe ou d'un service. Elles peuvent correspondre à une fonction de responsable dans un service ou dans un organisme de formation, de coordinateur pédagogique, de responsable pédagogique, de responsable de plateforme de mobilisation ou de centre de ressources, de conseiller en organisme d'orientation et d'insertion professionnelle pour publics adultes.

2. Elaboration du rapport d'activités

Le rapport d'activités, d'une quinzaine de pages, décrit une pratique de formation exercée en situation d'autonomie et de responsabilité.

- Le choix de la pratique est argumenté selon le contexte de référence, la mission qui vous a été confiée, l'intérêt et l'investissement que vous avez manifestés.
- La pratique choisie est décrite en précisant les différents actes et moments professionnels qui la constituent, le rôle spécifique que vous y avez tenu, les difficultés que vous avez rencontrées et la manière d'y répondre. Les traces des productions réalisées sont jointes en annexe.
- La pratique est commentée du point de vue des compétences d'ingénierie et de coordination qu'elle vous a permis de construire, ainsi que des questions méthodologiques et théoriques qu'elle soulève, celles qui sont résolues, celles qui restent ouvertes.